

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES

RISQUES MAJEURS



MISE À JOUR : SEPTEMBRE 2018



inondation



transport de matières dangereuses



mouvement de terrain



sismicité

Les partenaires :



Sommaire

Le mot du maire	3
Définition du DICRIM	4
Quels risques à Chabeuil ?	5
Risque Inondation	7



VOLET DÉTACHABLE



Risque Transport de Matières Dangereuses	9
Risque Mouvement de Terrain	11
Risque Sismicité	13
Informations complémentaires	14
Informations utiles	15
Plan d'affichage	16

Le Mot du Maire

Chères chabeuilloises, chers chabeuillois

Notre cité s'est développée grâce à sa position si particulière et a su exploiter les richesses de son environnement comme la rivière la Véore.

Malheureusement, ses crues, parfois violentes, ont marqué la mémoire de nos anciens, comme celle de 1971. Ce risque inondation fait partie des risques majeurs comme le transport de matières dangereuses, les mouvements de terrain et les risques sismiques, auxquels notre territoire est soumis. Fort heureusement, ces évènements sont peu fréquents.

Cependant, il est nécessaire de prévenir et d'anticiper, afin que, le moment venu, nous réagissions de manière adaptée et mesurée, et ce de manière concertée entre les intervenants et les personnes sinistrées. C'est en ce sens que notre Plan Communal de Sauvegarde a été rédigé. **Les documents sont disponibles et consultables en mairie aux horaires d'ouverture.**

Faire face à ces situations concerne également la population et c'est pourquoi nous distribuons ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il vous est destiné.

Ce support identifie et recense les risques encourus sur le territoire de la commune. Il informe et sensibilise sur les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Je vous invite à lire attentivement ce document, à le conserver précieusement.

Vous avez également la possibilité d'enlever la double page centrale qui récapitule les informations utiles et de l'afficher à la vue de tous dans votre domicile.

**C'est tous ensemble, grâce à notre vigilance
que nous pourrons faire perdurer le bien-vivre
en toute sécurité.**

Pascal PERTUSA
Maire de Chabeuil
Conseiller Départemental

Le DICRIM



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document dont le contenu documentaire est déterminé par l'article R 125-11 du Code de l'Environnement et par la circulaire du 20 juin 2005.

Elaboré par le maire, Il doit indiquer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune de Chabeuil. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de survenance du risque.

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité de survenue d'un phénomène dont les effets peuvent occasionner des dommages importants aux personnes, aux biens et à l'environnement. On distingue deux types de risques majeurs :

- Le risque naturel : c'est une menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires.
- Le risque technologique : c'est la menace d'un évènement indésirable créé par la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. Il est engendré par l'activité humaine et sa probabilité d'apparition est extrêmement aléatoire du fait de la diversité et de la complexité des installations et des structures.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un évènement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique.
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa.



Source © Dépliant Inondation Valence Romans Agglo





Quels risques à Chabeuil ?



4 RISQUES MAJEURS À PRENDRE EN COMPTE

La commune de Chabeuil est soumise à 4 risques majeurs. Ces derniers sont définis et référencés dans le Document Départemental sur les Risques Majeurs.

Ainsi, bien que les événements demeurent rares sur la commune, Chabeuil doit faire face aux risques :

-  inondation,
-  mouvement de terrain,
-  transport de matières dangereuses,
-  sismicité.

LA COMMUNE AGIT FACE AUX RISQUES MAJEURS

L'équipe municipale s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de préserver la sécurité des habitants et protéger les biens par la planification d'actions préventives.

En cas de crise majeure, le maire déclenche ce plan. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services de secours extérieurs.

LES MOYENS D'ALERTE

Il prévoit également un système d'alerte, utilisant plusieurs canaux de communication :

- **Les panneaux électroniques d'information.** Ils sont au nombre de 2 et sont situés : Place Génissieu et au Hameau de Parlanges.
- **Les hauts parleurs mobiles (Ensembles Mobiles d'Alerte -EMA-).** Les hauts parleurs sont installés sur des véhicules municipaux. Au nombre de 2, ils sont capables de diffuser des messages d'alerte précis dans les zones affectées.
- **Service d'alertes par mail.** La ville envoie une newsletter mensuelle. Cet outil pourra être utilisé pour recevoir ces alertes, vous pouvez vous inscrire sur le site Internet de la ville rubrique Newsletter
- **Moyens internet de la Ville :** www.mairie-chabeuil.com, compte Twitter : @VilledChabeuil. Lors d'évènements pouvant affecter les biens et les personnes, le site internet de la ville donne, dans la mesure du possible, des informations sur l'évolution de la situation et sur les consignes à respecter. Par ailleurs, le compte Twitter de la Ville de Chabeuil est susceptible de donner des informations ciblées en temps réel.
- **Réseau des radios et télévisions publiques.** Pour les évènements de grande ampleur, les services de l'Etat ont la capacité de réquisitionner l'antenne des radios et chaînes publiques. Dès que vous entendez le signal national d'alerte et/ou le message transmis par un haut-parleur ou que vous le voyez sur un panneau électronique d'information, écoutez la radio. Il existe deux niveaux d'alerte qui impliquent différents choix d'écoute :
 - Pour une alerte au niveau national, écoutez Radio France Info : 105.4 FM
 - Pour une alerte localisée ou départementale, écoutez : - Radio France Bleu Drôme Ardèche : 87.9 FM.

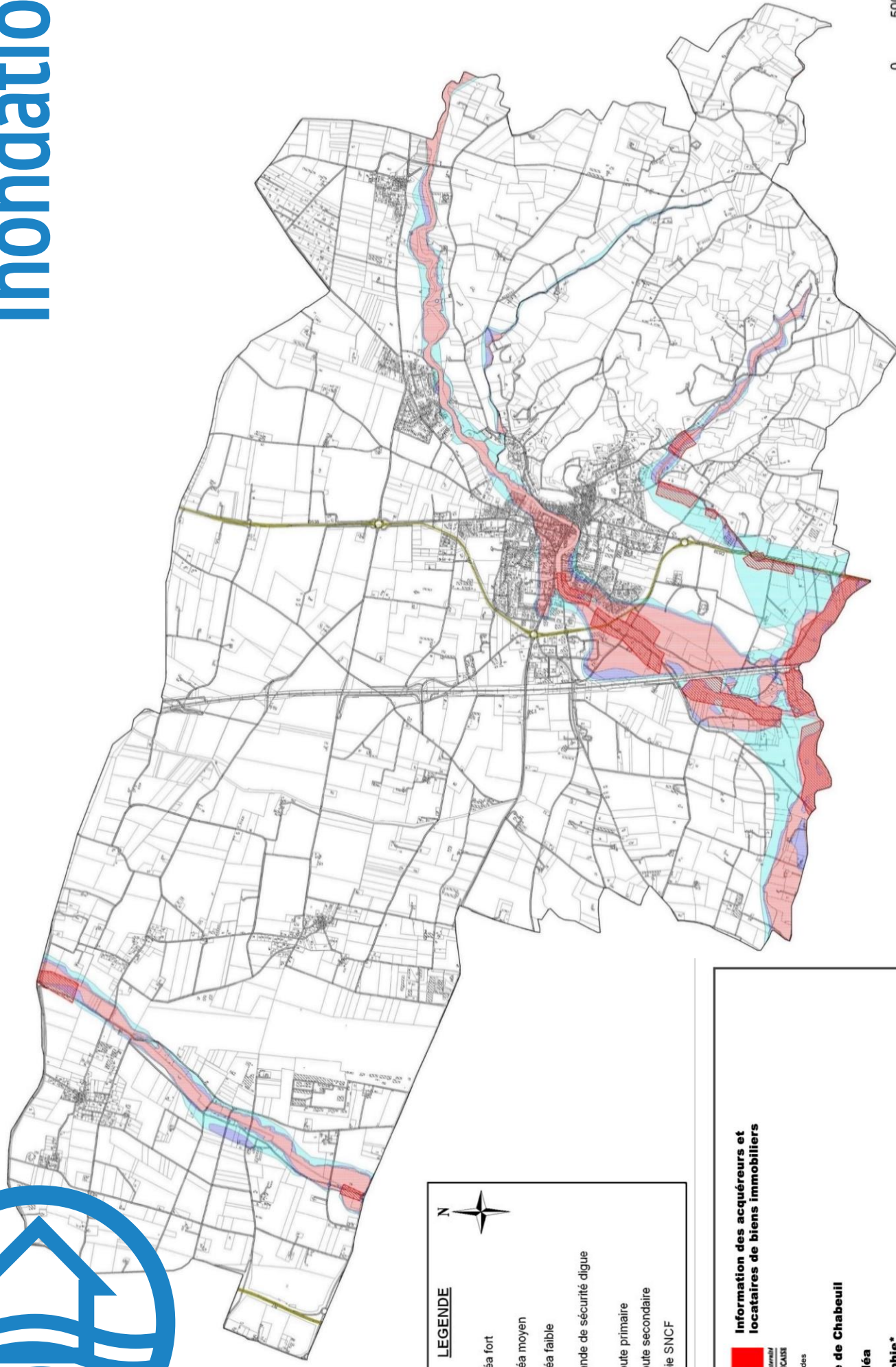
Vous disposerez alors de plus amples informations sur la nature de l'évènement, l'évolution de la situation et les bons réflexes à adopter.

- **Le porte-à-porte.** Cette technique de diffusion de l'alerte peut être utilisée dans certains cas spécifiques lorsque les autres moyens sont en panne. A cet effet, la Ville de Chabeuil a été divisée en secteurs.

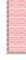

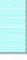






CARTE DE ZONE INONDABLE DE LA VILLE DE CHABEUIL

Risque Inondation



LEGENDE

-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible
-  Bande de sécurité digue
-  Route primaire
-  Route secondaire
-  Voie SNCF



Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction
Départementale des
Territoires
de la Drôme

Commune de Chabeuil

Carte d'aléa

**Cartographie*
annexée à l'arrêté n°2011102-0015 du 12 avril 2011,
modifié par l'arrêté n°2012220-0009 du 07 août 2012**

* Le recours à la fiche synthétique descriptive est indispensable pour pouvoir interpréter cette carte.

Source fond : BD PARCELLAIRE IGN 2009 DDT/SATR -risques

0 500,0
mètres

Risque Inondation



QUEL EST LE RISQUE INONDATION SUR MA COMMUNE ?

Chabeuil est traversée par plusieurs cours d'eau (Véore, Guimand, Merdary Nord et Merdary Sud). De ce fait, une partie de la commune est soumise à un risque d'inondation.

Historique : les crues les plus marquantes ont eu lieu en juillet 1971, octobre 1993 et septembre 2008.

Localisation du risque : voir la carte des zones inondables ci-contre.

Prévention (Actions de la Mairie en cas d'évènement)

Chabeuil est soumise à un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI), document stratégique et réglementaire définissant les zones de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être atteints par des inondations.

Moyen de veille existant

Vigilance météo, avertissement aux pluies intenses et crues par Météo France (carte de vigilance, APIC), station hydrométrique situé au pont des Faucons.

EN CAS D'INONDATION QUE DOIS-JE FAIRE ?

Avant l'inondation :

- 1 Prévoir l'équipement minimum (radio à piles, lampe de poche, eau potable, papiers d'identité, médicaments d'urgence, etc.).
- 2 Surélever les meubles et mettre à l'abri les denrées périssables.
- 3 Amarrer les cuves et objets flottants des caves, sous-sols et jardins.
- 4 Ecouter la radio et se conformer aux consignes des autorités.

Pendant l'inondation :

- 1 Fermer les portes, fenêtres, soupiraux et aérations pour retarder l'entrée de l'eau.
- 2 Couper le gaz et l'électricité.
- 3 Se mettre en sûreté dans les étages avec les équipements indispensables
- 4 Écouter la radio et se conformer aux consignes des autorités.
- 5 Être prêt à évacuer les lieux sur demande des autorités (emporter papier, argent, vêtements chauds, médicaments,...etc.).
- 6 Sur la route, ne pas rester dans son véhicule.
- 7 Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée
- 8 Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

Après l'inondation :

- 1 Aérer et désinfecter.
- 2 Ne rétablir le courant électrique que sur une installation sèche.
- 3 Chauffer dès que possible.
- 4 Informer les autorités de tout danger observé.
- 5 Ne consommer l'eau du robinet qu'après avis favorable des autorités.
- 6 Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- 7 Prendre contact avec les assureurs et entamer les démarches d'indemnisation.

AVOIR LES BONS REFLEXES :



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



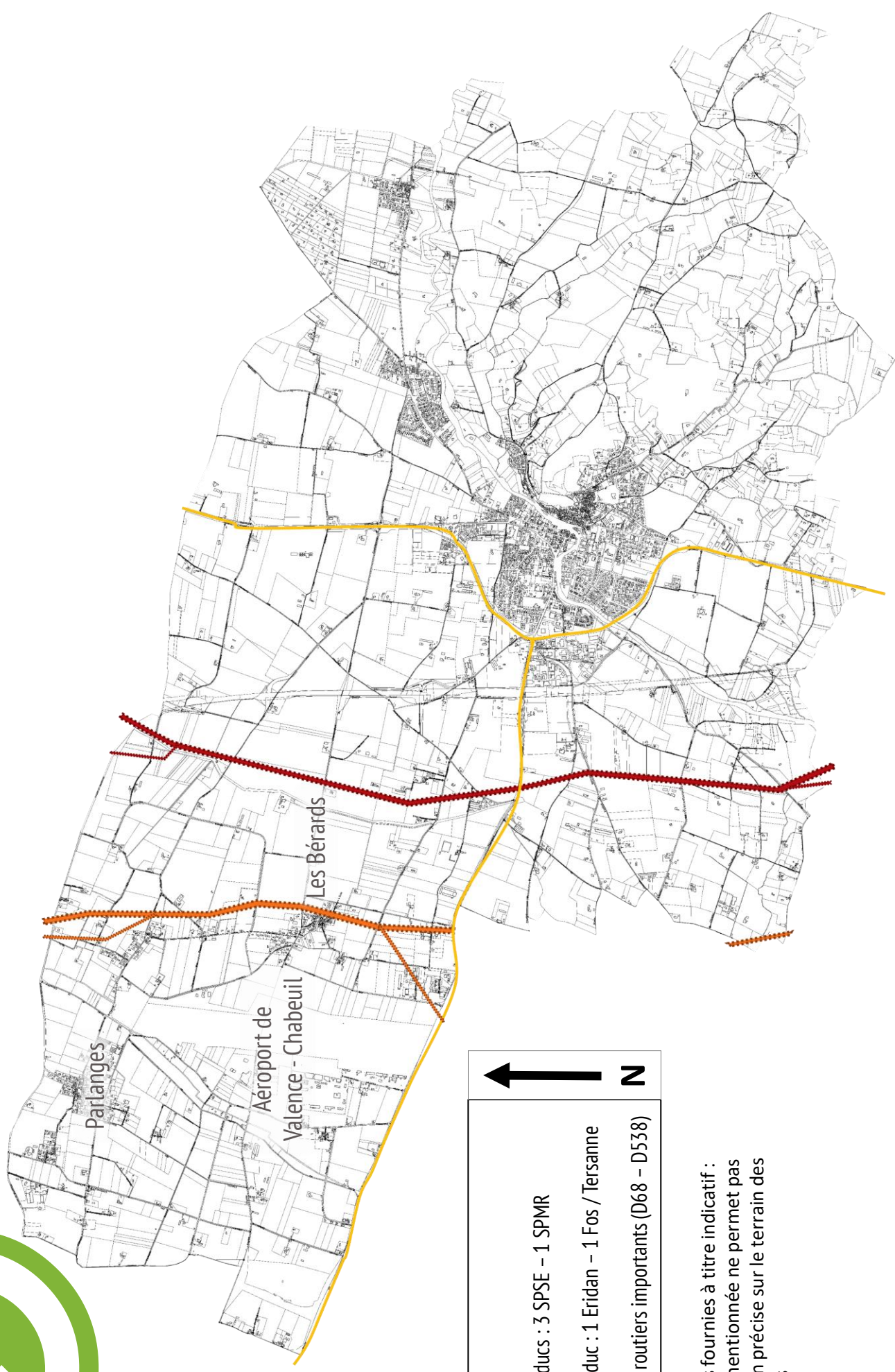
Écoutez la radio France Bleu Drôme Ardèche 87.9 FM






Fermez le gaz et l'électricité



Risque Transports de matières dangereuses



Légende :

-  Oléoducs : 3 SPSE - 1 SPMR
-  Gazoduc : 1 Eridan - 1 Fos / Tersanne
-  Axes routiers importants (D68 - D538)

Informations fournies à titre indicatif :
La position mentionnée ne permet pas
la localisation précise sur le terrain des
canalisations

VOLET DÉTACHABLE





LES BONS RÉFLEXES



ECOUTER LA RADIO

Pour vous informer de l'évolution de la situation



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour libérer les lignes téléphoniques



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Leurs enseignants s'en occupent

INONDATION



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



S'enfermez et calfeutrez portes, fenêtres et aérations



Respectez les consignes des autorités



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles

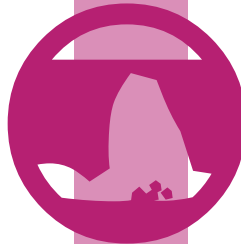
MOUVEMENT DE TERRAIN



A l'intérieur : Abritez-vous sous un meuble solide, éloignez vous des fenêtres



A l'extérieur : Éloignez-vous de la zone dangereuse, rejoignez le lieu de regroupement



A l'intérieur : dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur



A l'extérieur : Éloignez-vous de la zone dangereuse, rejoignez le lieu de regroupement

SISMICITÉ



Fermez le gaz et l'électricité



Ne prendre que des objets de première nécessité et évacuer le bâtiment par les escaliers.

CONTACTS UTILES



Mairie de Chabeuil :

1, place Génissieu BP63 26120 Chabeuil

Tél. : 04 75 59 01 70

Site internet : www.mairie-chabeuil.com

Numéros utiles :

Pompiers	18
SAMU	15
Forces de l'ordre (Gendarmerie)	17
Police Municipale	04 75 59 56 56
N° d'appel d'urgence européen	112
Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.	114
Direction Départementale des Territoires	04 81 66 80 00
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	04 26 28 60 00
Service Départemental d'Incendie et de Secours	04 75 82 72 00

Site Internet :

Institut des Risques Majeurs (IRMa)	www.irma-grenoble.com
Prévention des risques majeurs (Ministère)	www.georisques.gouv.fr
Météo France	www.meteofrance.com
Préfecture de la Drôme	www.drome.gouv.fr
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Service Départemental d'Incendie et de Secours	www.sdis26.fr

Radios :

France Bleu Drôme-Ardèche	87.9 FM
France Info	105.4 FM

VOLET DÉTACHABLE



Risque Transport de matières dangereuses



Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), soit par un lien fixe (gazoduc, oléoduc) de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

QUEL EST LE RISQUE TMD SUR MA COMMUNE ?

Caractérisée par sa position géographique idéale, Chabeuil est un carrefour entre les vallées de l'Isère et de la Drôme et entre Valence et le Vercors. De ce fait, ses axes de communication sont très fréquentés d'où le risque lié aux transports de matières dangereuses par route. Par ailleurs, deux pipelines (oléoducs – SPSE, SPMR) et un gazoduc (Eridan – GRTgaz) traversent la commune.

Localisation du risque

Pour connaître le tracé des canalisations, consultez les sites suivant : www.spmr.fr ; www.spse.fr ; www.grtgaz.com (rubrique Eridan).

Prévention

Le réseau de transport du gaz, le réseau de la Société Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR) et le réseau de la Société du Pipeline Sud Européen (SPSE) répondent aux mêmes réglementations. Leur cheminement est matérialisé en surface par des balises pour avertir de leur présence. Les travaux à proximité doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

LA SIGNALISATION DU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Chaque véhicule transportant des matières dangereuses dispose d'une signalisation particulière.

- Un losange coloré représentant les pictogrammes des principaux dangers liés à la matière.
- Une plaque orange indiquant le numéro d'identification du danger et le code d'identification de la matière.



Ces plaques permettent de connaître rapidement les principaux dangers liés à la matière transportée.

EN CAS D'ACCIDENT TMD QUE DOIS JE FAIRE ?

Si je suis témoin de l'accident

- 1 Alerter les services de secours ou de sécurité (18, 112 ou 17) en précisant le code danger présent sur la plaque orange apposée sur l'unité mobile
- 2 Pendant l'accident : Être prêt à évacuer les lieux sur demande des autorités.

Si l'alerte a été donnée

- 1 Mettez vous à l'abri :
- 2 Restez chez vous ou entrez dans le bâtiment le plus proche
- 3 Fermez les portes et les fenêtres
- 4 Arrêtez la ventilation

OU

- 5 Eloignez-vous dans la direction opposée au vent

AVOIR LES BONS REFLEXES :



S'enfermez et calfeutrez portes, fenêtres et aérations



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Écoutez la radio France Bleu Drôme Ardèche 87.9 FM



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Respectez les consignes des autorités



Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles



Risque Mouvement de terrain

Carte du Risque de Mouvement de terrain - Ville de Chabeuil

(zoom sur le centre)



Risque Mouvement de terrain



QUEL EST LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR MA COMMUNE ?

La commune peut être concernée par des glissements de terrain localisés et son sol peut être fragilisé à certains endroits par l'existence de cavités souterraines.

Localisation du risque

A proximité de la colline de la Gontarde et de Montmartel.

Prévention (Actions de la Mairie en cas d'évènement)

Chabeuil a à sa disposition des documents relatifs aux mouvements de terrain comme la cartographie de l'historique des événements de ce type et les cartes de localisation des cavités et des galeries de drainage.

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN QUE DOIS-JE FAIRE ?

Avant : S'organiser et anticiper

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant : Se mettre à l'abri

En cas d'éboulement :

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

En cas d'effondrement :

- A l'intérieur : Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- A l'extérieur : S'éloigner de la zone dangereuse.

Après : Respecter les consignes

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



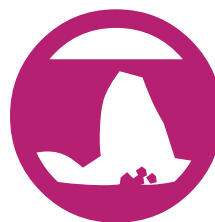
Consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres



A l'intérieur :
abritez-vous sous un
meuble solide éloignez-
vous des fenêtres



A l'extérieur :
éloignez vous de la zone
dangereuse, rejoignez le lieu de
regroupement



Consignes en cas d'effondrement du sol



A l'intérieur :
dès les premiers signes, évacuez les
bâtiments et n'y retournez pas,
ne prenez pas l'ascenseur



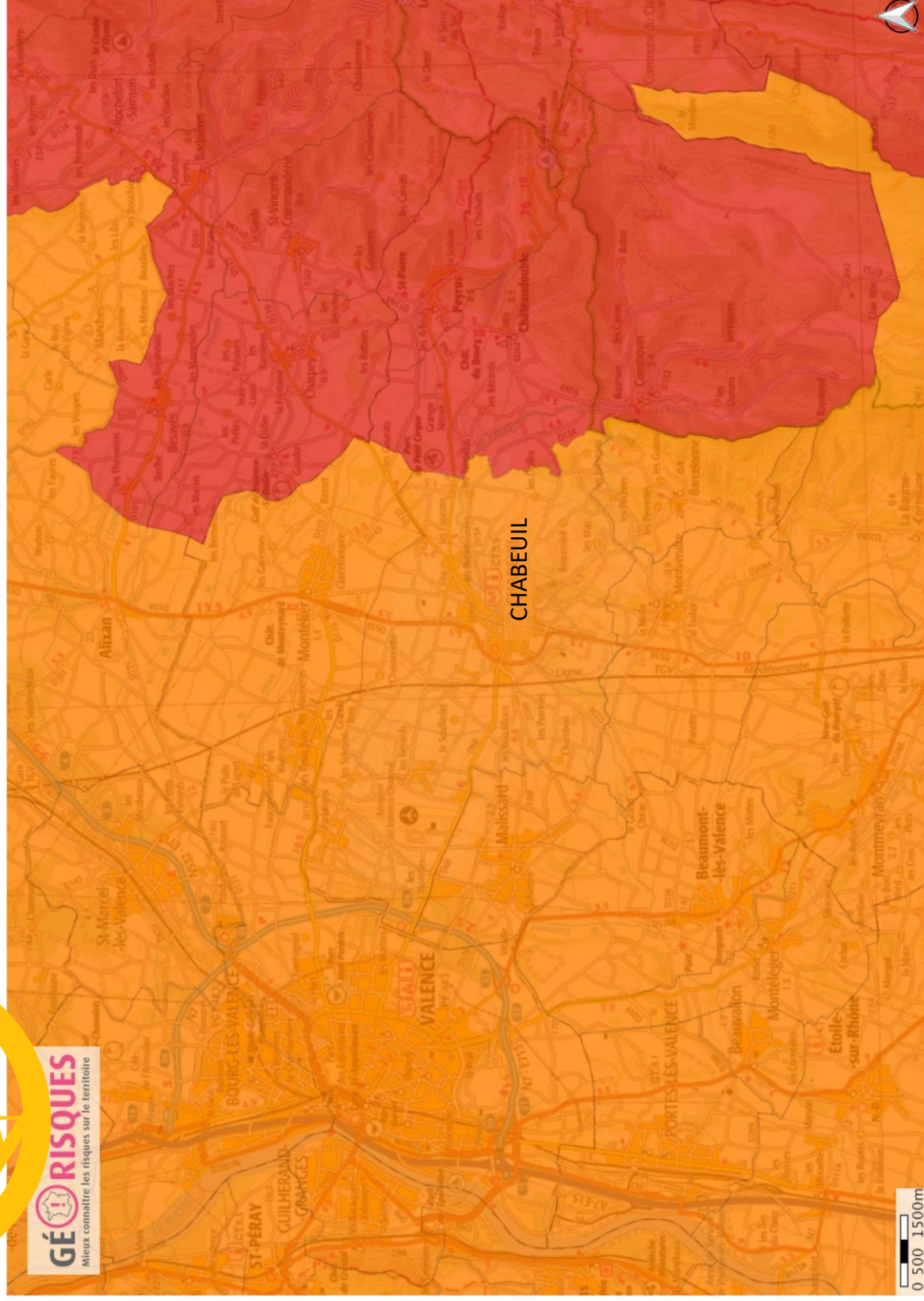
A l'extérieur :
éloignez vous de la zone
dangereuse, rejoignez le lieu de
regroupement





GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

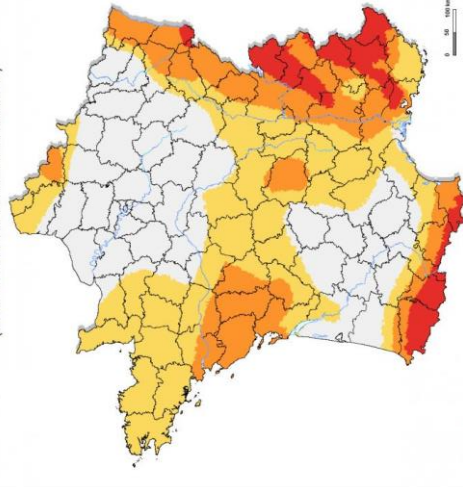
Risque Sismicité



**Zonage sismique
Communes**

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Risque Sismicité



QUEL EST LE RISQUE SISMICITE SUR MA COMMUNE ?

La commune de Chabeuil est soumise aux risques de séisme sur une échelle de 3 sur 5, sismicité modérée. Elle se trouve, par ailleurs en limite de la zone 4 sur 5, sismicité moyenne (Châteaudouble et Combovin).

Localisation du risque

Risque sur l'intégralité de la commune.

Prévention

Le ReNass (Réseau National de Surveillance Sismique) a pour mission d'observer la sismicité, de déterminer et diffuser aux collectivités les paramètres des secousses significatives observées.

EN CAS DE SÉISME, QUE DOIS-JE FAIRE ?

AVOIR LES BONS REFLEXES

AVANT

- En situation normale, il est utile de s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.
- Repérer les endroits où trouver des trousse de secours, des lampes de poche.

PENDANT LES PREMIÈRES SECOUSSES

A l'intérieur :

- Placez-vous près d'une colonne ou d'un mur porteur ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres, ne pas fumer. Ne pas prendre l'ascenseur.
- éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.

A l'extérieur :

- éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

En voiture :

- arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Dans un magasin ou tout autre endroit public :

- ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant des objets qui pourraient tomber.

Dans un stade ou un théâtre :

- restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses.

APRÈS LES PREMIÈRES SECOUSSES



Écoutez la radio France Bleu Drôme Ardèche 87.9 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Couper l'eau, le gaz, l'électricité. Ne prendre que des objets de première nécessité et évacuer le bâtiment par les escaliers.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

En cas d'ensevelissement : se manifester en tapant sur les parois et les tuyaux.

Ne pas fumer (fuite de gaz risque d'explosions)

Ne rentrez pas chez vous sans l'avis des secours si le bâtiment présente des défaillances structurelles visibles.

Après les premières secousses, se méfier des répliques.



Respectez les consignes données par les autorités

Informations Complémentaires

Certains risques ne sont pas référencés comme des risques majeurs pour la commune. Néanmoins, il convient de les prendre en compte et de rester vigilant. C'est notamment le cas pour les risques nucléaires et météorologiques.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

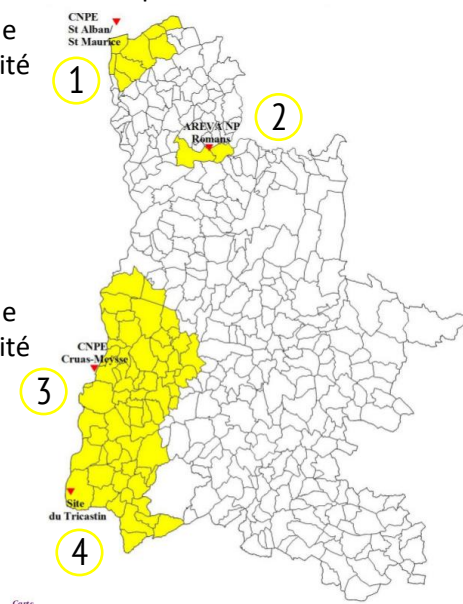
Les activités nucléaires sont définies par le code de la santé publique comme « les activités comportant un risque d'exposition des personnes aux rayonnements ionisants lié à la mise en œuvre soit d'une source artificielle, qu'il s'agisse de substances ou de dispositifs, soit d'une source naturelle, qu'il s'agisse de substances radioactives naturelles ou de matériaux contenant des radionucléides naturels... ». Ces activités nucléaires incluent celles qui sont menées dans les installations nucléaires de base (INB) et dans le cadre du transport des substances radioactives, ainsi que dans les domaines médical, vétérinaire, industriel et de recherche. Les activités nucléaires sont exercées de façon à prévenir les accidents, mais aussi à en limiter les conséquences. Malgré toutes les précautions prises, un accident ne peut jamais être exclu et il convient de prévoir, tester et réviser régulièrement les dispositions nécessaires pour faire face et gérer une situation d'urgence radiologique.

© Source : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs 2017 – Préfecture de la Drôme

La commune de Chabeuil n'est pour l'instant pas concernée par le risque nucléaire. Cependant il convient d'être informé des sites existants dans la Drôme.

Le département est concerné par quatre sites nucléaires, implantés dans le département ou à proximité :

1. le Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Saint Alban/Saint Maurice.
2. la société AREVA NP Romans,
3. le Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Cruas-Meyssac,
4. le site du Tricastin,



LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Météo France émet tous les jours une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques. Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance en vigueur dans le département.

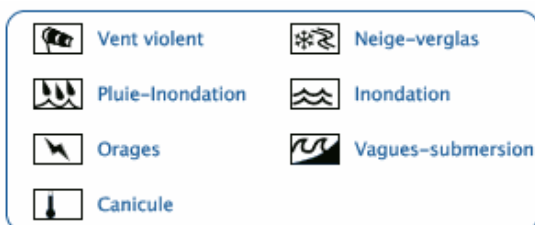


Les 4 niveaux de vigilance :

- Une Vigilance absolue s'impose**
Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique
- Pas de vigilance particulière**

SI LE DÉPARTEMENT EST EN VIGILANCE ORANGE OU ROUGE	
VENT VIOLENT	Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation. Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent. Rester à l'abri et limiter les déplacements.
PLUIE - INONDATION	Visibilité réduite sur les voies de circulation. Risque d'inondations locales. Limiter les déplacements
ORAGES	Eviter l'utilisation des appareils électriques. Ne pas s'abriter sous les arbres. Rester à l'abri et limiter les déplacements.
NEIGE - VERGLAS	Routes difficiles et trottoirs glissants. Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.
GRAND FROID	Eviter de sortir aux heures les plus froides. S'habiller de façon adéquate. Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.
CANICULE	Eviter de sortir aux heures les plus chaudes. Passer du temps dans un endroit frais. Se rafraîchir et se mouiller régulièrement. Boire beaucoup et manger normalement.

Rappel des pictogrammes et noms de phénomènes :



© Source : Météo France

Informations utiles

Mairie de Chabeuil :

1, place Génissieu BP63 26120 Chabeuil
Tél. : 04 75 59 01 70
Site internet : www.mairie-chabeuil.com

Numéros utiles :

Pompiers	18
SAMU	15
Forces de l'ordre (Gendarmerie)	17
Police Municipale	04 75 59 56 56
N° d'appel d'urgence européen	112
Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.	114
Direction Départementale des Territoires	04 81 66 80 00
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	04 26 28 60 00
Service Départemental d'Incendie et de Secours	04 75 82 72 00

Sites Internet :

Institut des Risques Majeurs (IRMa)	www.irma-grenoble.com
Prévention des risques majeurs (Ministère)	www.georisques.gouv.fr
Météo France	www.meteofrance.com
Préfecture de la Drôme	www.drome.gouv.fr
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Service Départemental d'Incendie et de Secours	www.sdis26.fr

Radios :

France Bleu Drôme-Ardèche	87.9 FM
France Info	105.4 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque.

Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie pour les propriétaires de biens qui répondent à ces risques.

Les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments.

DRÔME Auvergne – Rhône-Alpes



sismicité



glissements
de terrain



inondation rapide



transport de
marchandises
dangereuses

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. abritez-vous
take shelter
2. Écoutez la radio 87.9 MHz
listen to the radio
3. respectez les consignes
follow the instructions

> *n'allez pas chercher vos enfants à l'école*
don't Seek your children at school

pour en savoir **plus**, consultez

- > à la mairie, le document communal d'information
- > site de la mairie : www.mairie-chabeuil.com
- > site sur les risques majeurs : www.georisques.gouv.fr